

CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT PUBLICITAIRE

Entre les soussignés :

Le Bailleur : [Nom et prénom ou raison sociale] [Adresse complète] [Téléphone et email] Ci-après dénommé "le Bailleur"

Et

Le Preneur : [Nom et prénom ou raison sociale] [Adresse complète] [Téléphone et email] Ci-après dénommé "le Preneur"

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le Bailleur accorde au Preneur la location d'un emplacement situé à [adresse précise de l'emplacement, ex. : mur pignon de l'immeuble situé au ... ou terrain cadastré ...] pour l'installation et l'exploitation d'un panneau publicitaire [préciser : peint, affiche, panneau sur support, dimensions approximatives ex. : 4m x 3m, orientation, hauteur].

L'emplacement est destiné exclusivement à de la publicité extérieure.

Article 2 : Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de [préciser, ex. : 6 ans] à compter du [date de prise d'effet]. Il sera renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de [ex. : 1 an], sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au moins [ex. : 6 mois] avant l'échéance.

Article 3 : Loyer

Le loyer annuel est fixé à [montant en euros] HT, payable [préciser : mensuellement/trimestriellement/annuellement] d'avance. Le loyer sera révisé annuellement selon l'indice [ex. : ILAT ou autre]. Tout retard de paiement entraînera des pénalités de [ex. : 10%].

Article 4 : Obligations du Preneur

- Obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires (déclaration préalable ou permis selon le RLP local) et supporter les coûts afférents.
- Installer, entretenir et démonter le panneau à ses frais.
- Souscrire une assurance responsabilité civile couvrant les risques liés à l'installation.
- Maintenir l'emplacement en bon état et respecter les normes de sécurité et environnementales.
- Ne pas afficher de contenus illicites ou contraires à l'ordre public.

Article 5 : Obligations du Bailleur

- Garantir la jouissance paisible de l'emplacement pendant la durée du contrat.
- Informer le Preneur en cas de vente ou travaux affectant l'emplacement.
- Communiquer une copie du contrat à tout acquéreur ou locataire de l'immeuble.

Article 6 : Entretien et réparations

Le Preneur prend en charge l'entretien courant du panneau et ses supports. Le Bailleur reste responsable de l'entretien du mur/toit/terrain support.

Article 7 : Fin du contrat et remise en état

À l'expiration du contrat, quel qu'en soit le motif, le Preneur s'engage à démonter le panneau et à remettre l'emplacement en son état antérieur à ses frais dans un délai de [ex. : 3 mois].

Article 8 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié de plein droit en cas de non-respect des obligations par l'une des parties, après mise en demeure restée sans effet pendant [ex. : 30 jours]. Résiliation anticipée possible avec préavis de [ex. : 6 mois].

Article 9 : Litiges

Tout litige relatif au présent contrat sera soumis au tribunal judiciaire du lieu de situation de l'emplacement.

Fait à [ville], le [date] En deux exemplaires originaux.

Signature du Bailleur _____

Signature du Preneur _____